



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 NOVEMBRE 2013**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN (*à compter du point 4 de l'ordre du jour*), Marie-Aude LEJEUNE (*à compter du point 4 de l'ordre du jour*), Marie-Laure ROQUELLE, Jacques ARNOUX, Laurent TALON, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE-BÂCLE, Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 13 novembre 2013
2. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°2 au lot 2 du marché «Réalisation d'un parc d'activités» avec la société SPAC
3. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à acquérir à l'amiable 210 m² issus des parcelles C n°12 et C n°198 pour un montant de 12 600 € hors taxes, hors frais et hors droits (notamment hors TVA immobilière, hors frais de notaire et frais de réquisition).

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'acte concernant l'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

4. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à acquérir à l'amiable la parcelle C n°139 pour un montant de 66 000 € hors taxes, hors frais et hors droits (notamment hors TVA immobilière, hors frais de notaire et de réquisition).

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'acte concernant l'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

PRECISE que ces dispositions annulent les termes du protocole d'accord signé devant le Notaire

5. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°6 au marché public « collecte et traitement des déchets ménagers » pour modifier les modalités de collecte pour la ville de Villiers-Saint-Frédéric.
6. **AUTORISE à l'unanimité** les demandes de fonds de concours suivantes :
 - 6.1. Rénovation de l'éclairage public à Villiers-Saint-Frédéric
 - 6.2. Rénovation énergétique de la mairie à Villiers-Saint-Frédéric
 - 6.3. Mise aux normes aux règles d'accessibilité : aménagement d'un cheminement piétonnier de Neauphle-le-Château (de la rue des Soupirs et à la rue Saint-Martin).
 - 6.4. Mise aux normes aux règles d'accessibilité : aménagement d'un cheminement piétonnier de Neauphle-le-Château (de la rue Saint-Martin au Parking du Vieux Moulin).
7. **AUTORISE à l'unanimité** l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2014 de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2013.

8. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite de véhicule avec la société VISIOCOM.
9. **DONNE à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE** au retrait de la commune de Davron du SIDOMPE
10. **APPROUVE à l'unanimité** la modification de statuts proposée par le Comité syndical du SIDOMPE du 12 novembre 2013

Saint-Germain-de-la-Grange, le 30 janvier 2014

Le Président,



Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2013**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

Dominique LAURENT a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE
Denis GARDERA a donné pouvoir à Sylvain DURAND

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 9 octobre 2013
2. **AUTORISE à l'unanimité** les demandes de fonds de concours suivantes :
 - 2.1. Annulation de la demande de fonds de concours pour l'aménagement du parvis de la mairie de Saint-Germain-de-la-Grange
 - 2.2. Aménagement de l'espace dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité du parvis de la mairie de Saint-Germain-de-la-Grange
 - 2.3. Changement des huisseries de l'Ecole primaire, de la Cantine et d'un logement communal à Saint-Germain-de-la-Grange
 - 2.4. Annulation de la demande de fonds de concours pour le parking de la mairie de Saint-Germain-de-la-Grange
 - 2.5. Aménagement d'un parking paysager de la mairie de Saint Germain de la Grange
3. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché de délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil Cœurs d'enfants à la Société Maison Bleue pour un montant de annuel de 265 202 € pour une durée de 5 ans

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché


4. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché à procédure adaptée « travaux de terrassement complémentaires pour la zone d'activités PAVY2 » à l'entreprise Watelet pour un montant de 160 000 € HT.
5. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à acquérir 61 m² issus de la parcelle C n°217 sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange à l'euro symbolique.

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'acte concernant l'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Saint-Germain-de-la-Grange, le 14 novembre 2013



Le Président,



Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 OCTOBRE 2013**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Valérie TALBODEC – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 10 juillet 2013
2. **AUTORISE à l'unanimité** les demandes de fonds de concours suivantes :
 - 2.1. Annulation de la demande de fonds de concours pour rénovation de l'éclairage public de Saint Germain de la Grange
 - 2.2. Rénovation thermique et énergétique des bâtiments : géothermie pour 3 bâtiments communaux à Saint Germain de la grange
 - 2.3. Protection et mise en valeur de l'environnement : Château de Beynes
 - 2.4. Aménagement de l'espace dans le cadre de la mise en conformité aux règles d'accessibilité : parvis de la mairie de Neauphle le Château
 - 2.5. Rénovation thermique des locaux associatifs et de la médiathèque de Villiers Saint Frédéric
3. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes, le Rapport d'Activités 2012 annexé à la présente délibération
PRECISE à l'unanimité que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique.
4. **ADOpte à la majorité** les modifications de statuts
 - 2 contre : L. André – M.F. Goncalves
 - 5 abstentions : S. Durand – B. Hauet – V. Talbodec – J. Boljevic – A. Jund

FIXE le siège social à la mairie de Saulx-Marchais

DECIDE DE SUPPRIMER la compétence « **Instruction au profit des communes en matière d'application du droit des sols** » inscrite au sein des compétences facultatives.

DECIDE DE SUPPRIMER la compétence « **Équipements de sécurité et vêtements de travail pour les agents des communes** » inscrite au sein des compétences facultatives.

DECIDE DE SUPPRIMER la compétence « **Fleurs et plantes pour les voies et équipements publics** » inscrite au sein de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ».

DECIDE DE SUPPRIMER la compétence « **Nettoyage des vitres des équipements publics** » inscrite au sein de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ».

ADOpte les nouveaux statuts annexés à la délibération

PRECISE que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

5. **CREE à la majorité** le service commun « instruction du droit des sols » à compter du 1er janvier 2014

2 abstentions : L. André - M.F. Goncalves

ADOpte à la majorité la convention « Modalités de fonctionnement du service commun « Instruction du Droit des Sols »

2 abstentions : L. André - M.F. Goncalves

AUTORISE à la majorité le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces afférentes et notamment la convention annexée.

2 abstentions : L. André - M.F. Goncalves

6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à solder l'opération « aménagement du délaissé du Pontel à Villiers Saint Frédéric pour un montant global de 239 562.58 € (HT)

Saint-Germain-de-la-Grange, le 11 octobre 2013



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 JUILLET 2013**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOFFIN – Philippe LEBLOND - Alain BRICAULT – Gilles HOCQUET - Jacques ARNOUX – Laurent TALON – Hervé LEMOINE – Bertrand HAUET - Jean-Marie STENGER – Valérie TALBODEC - Denis GARDERA – Dominique LAURENT — Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 26 juin 2013
2. **AUTORISE à l'unanimité** les demandes de fonds de concours suivantes :
 - 2.1. Rénovation thermique de l'école de Saulx-Marchais
 - 2.2. Rénovation thermique et énergétique de la Maison des enfants de Beynes
 - 2.3. Rénovation thermique des locaux d'Anima'Jeunes de Beynes
 - 2.4. Rénovation thermique du CCAS de Beynes
 - 2.5. Rénovation énergétique de l'école Charles Perrault de Beynes
 - 2.6. Rénovation thermique de l'école de Musique de Beynes
 - 2.7. Rénovation thermique de l'école primaire Marcel Pagnol de Beynes
 - 2.8. Rénovation thermique de l'école maternelle Marie Curie de Beynes
 - 2.9. Rénovation thermique des logements de fonction de Beynes
 - 2.10. Rénovation thermique de la maison des associations de Beynes
 - 2.11. Rénovation thermique et énergétique du gymnase de Beynes
 - 2.12. Rénovation thermique et énergétique de la crèche « les Farfadets » de Beynes
 - 2.13. Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle Marie Curie de Beynes
 - 2.14. Rénovation thermique et énergétique des terrasses de la Barbacane de Beynes
 - 2.15. Protection et mise en valeur de l'environnement : diagnostic de l'église Saint Pierre Saint Paul de Saulx-Marchais
 - 2.16. Rénovation énergétique de l'éclairage public de Beynes
3. **DECIDE à l'unanimité** de créer un poste de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2013
DECIDE à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2013
DECIDE à l'unanimité de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2013
DECIDE à l'unanimité de supprimer un poste de Rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2013
ADOpte à l'unanimité les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	0	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

Rédacteur	2	1	0
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	0	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1	1

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	1

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants	2	2	1
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe	1	1	0

4. **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°3 selon le tableau suivant :

En section de fonctionnement

Dépenses			Recettes	
Article		+ / -	Article	+ / -
64131	Rémunérations pers non titulaire	+ 4 500,00 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel
6218	Autres personnels extérieurs	+ 19 393,40 €		
673	Titres annulés /exercices antérieurs	+ 200,00 €		
002	Dépenses imprévues	- 19 593,40 €		
Total		+ 4 500,00 €	Total + 4 500,00 €	

5. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°1 au lot 2 du marché «Réalisation d'un parc d'activités» avec la société SPAC

6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 du marché «Réalisation d'un parc d'activités» avec la société Watelet

Saint-Germain-de-la-Grange, le 12 juillet 2013

Le Président,



Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 AVRIL 2013**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Gilles HOCQUET – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Daniel BOSSE – Bertrand HAUET – Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 20 février 2013
2. **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 785 143,90 €	11 035 623,56 €
Reports de 2011	3 015 075,53 €	3 084 936,18 €
Dépenses	- 2 684 094,45 €	- 10 914 048,26 €
Excédent	3 116 124,98 €	3 206 511,48 €

- 3 **APPROUVE à l'unanimité** le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2012
CONSTATE à l'unanimité les résultats de clôture de l'exercice 2012

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	3 015 075,53 €	3 084 936,18 €
Résultat de l'exercice 2012	101 049,45 €	121 575,30 €
Résultats de clôture de l'exercice	3 116 124,98 €	3 206 511,48 €

- 4 **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2012 de la communauté de communes telle que précisée ci-dessous :
Section de fonctionnement (recettes) :
Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté **3 206 511,48 €**

- 5 **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2013 à 20,09 %

- 6 **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation pour 2013 à 6,05 %

- 7 **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâtie pour 2013 à 3,05 %

- 8 **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2013 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Section de fonctionnement : 14 354 244,49 €

Section d'investissement : 8 695 123,76 €

- 9 **DECIDE à l'unanimité DE SUPPRIMER** la compétence « Réalisation et financement d'un schéma de secteur intégré au SCOT du Pays de Houdan-Montfort » inscrite dans le groupe « aménagement de l'espace ».

DECIDE à l'unanimité D'INSCRIRE la compétence « **Participation au Financement du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique – déploiement de la fibre optique sur le territoire de Cœur d'Yvelines** » dans le groupe « aménagement de l'espace » (groupe « compétences obligatoires »).

DECIDE à l'unanimité DE SUPPRIMER la compétence « **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique** » du groupe « compétences facultatives »

ADOpte à l'unanimité les nouveaux statuts annexés à la délibération

PRECISE à l'unanimité que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

- 10 **CONFIRME à l'unanimité** l'intérêt du Conseil communautaire pour l'opération « déploiement de la fibre optique sur le territoire de Cœur d'Yvelines »

DEMANDE à l'unanimité à être associé au Conseil Général des Yvelines en signant une convention

PRECISE à l'unanimité qu'une inscription budgétaire a été prévue pour cette opération sur le budget primitif 2013 (section investissement)

- 11 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer une procédure de marché public pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'Enfants »

- 12 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à demander auprès du Trésor Public une carte bleue comme moyen de paiement pour la Régie d'avances « menue dépenses ».

Saint-Germain-de-la-Grange,
le 12 avril 2013

Le Président,



Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 Février 2013**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Jacques ARNOUX, Laurent TALON, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Nathalie GIRBAL, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 28 novembre 2012
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2013, tant en fonctionnement qu'en investissement.
3. **FIXE à l'unanimité** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2013 selon le tableau ci-après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2013
Zone 1	Beynes	9,5 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7,10 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	7,10 %
Zone 4	Saulx-Marchais	8,76 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7,56 %
Zone 6	Thiverval Grignon	6 %
Zone 7	Villiers-Saint-Frédéric	7,10 %

4. **ADOPTE à l'unanimité** l'attribution de compensation de fiscalité 2013 à 2 949 782, 92 €
DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes
DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
5. **EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la majorité**, à l'arrêté portant définition du périmètre de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines ».
PRECISE qu'il s'agit de l'extension de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »
PRECISE que l'extension ne pourra être effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2014

6. **EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité**, au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyages 2012-2018.
- REGRETTE** que la Communauté de Communes n'ait pas été associée aux travaux préparatoires du schéma susvisé
- EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet particulier « aire de grand passage » dont Cœur d'Yvelines serait porteur de projet (150 caravanes)
- REGRETTE** que le schéma n'intègre pas une étude sérieuse sur les terrains familiaux
- DEMANDE** qu'une cellule d'harmonisation des mouvements des gens du voyage soit mise en place au niveau de la préfecture pour gérer les arrivées et départs de chaque aire
7. **DECIDE, à l'unanimité**, d'amortir les subventions d'équipement versées aux organismes publics sur une période de 15 ans
8. **FIXE à l'unanimité** à 80€ HT / m² le prix des terrains à bâtir de la zone d'activités Pavy 2
9. **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants à la Commission de Suivi de Site à Beynes :
- Représentant titulaire : Alain BRICAULT
 - Représentant suppléant : Denis GARDERA
10. **DESIGNE à l'unanimité** Marie-Laure ROQUELLE, déléguée à l'assemblée spéciale de l'EPFY
11. **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Hervé LEMOINE et déclare l'installer dans ses fonctions en qualité de délégué communautaire suppléant.

Saint-Germain-de-la-Grange,
le 22 février 2013



Le Président,

Bernard JOPPIN